

SEPS

F
P
E



SENIORS DE LA FONCTION
PUBLIQUE EUROPÉENNE
SENIORS OF THE EUROPEAN
PUBLIC SERVICE

BULLETIN

ASSOCIATION DES SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE | JUIN 2024



LA SFPE | SEPS EST À LA DISPOSITION DE TOUS SES MEMBRES

Le secrétariat est joignable

Par téléphone +32 (0) 475 472 470
Par mail info@sfpe-seps.be
Par internet www.sfpe-seps.be

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SFPE-SEPS 2023-2025

Président	Pieter Kerstens
Vice-Président	Hendrik Smets (affaires juridiques)
Vice-Président	Jean-Pierre Amond (affaires financières)
Secrétaire général	Luigia Dricot-Daniele
Trésorier et Gestion des membres	Marc Maes
Membres	Monique Breton, Yves Castel, Jean-Marie Cousin, Anna Angela D'Amico, Stefan Nonneman, Antonio Pinto Ferreira, Cristiano Sebastiani, Catherine Tyliacos
Ambassadeurs PMO	Helen James, Vangelis Spanoudis

COMITÉ D'ÉDITION DU BULLETIN DE FÉVRIER 2024

Pieter Kerstens - Hendrik Smets - Jean-Pierre Amond - Luigia Dricot-Daniele
Anna D'Amico - Paola Pagliarulo - Yasmine Sözen - Natalia Paquot

COTISATION ANNUELLE 30,00 €

Elle est d'office redevable en janvier, et non plus à la date d'anniversaire de l'affiliation à la SFPE-SEPS. Cependant, les nouveaux membres, qui se seront inscrits après le 30 juin 2023 en payant la cotisation, ne doivent pas verser une cotisation pour l'année 2024. Pour les membres qui sont déjà en règle de cotisation pour l'exercice 2024, le prochain versement ne survient qu'en janvier 2025.

Compte bancaire IBAN : BE 37 3630 5079 7728 BIC : BBRUBEBB

VOS COORDONNÉES PRIVÉES

Appel : veuillez nous communiquer la mise à jour de votre adresse électronique et/ ou de votre domicile privé, et ce, dans les meilleurs délais. Cela nous permet de maintenir les contacts utiles avec vous, sans interruptions, et d'éviter que des communications pertinentes s'égarant.

L'adresse pour signaler toute modification pertinente est :
par courriel info@sfpe-seps.be ; ou, par téléphone, l'extension +32 (0) 475 472 470

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Cher Membre,

Nous prenons très au sérieux la protection des données personnelles et nous nous engageons à respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Vos données de contact sont exclusivement utilisées pour assurer notre responsabilité d'information ouverte et transparente envers vous, en tant que membre, sur les actions menées par l'association et décidées par le Conseil d'Administration.

Les informations que vous nous confiez font uniquement l'objet d'un traitement interne, elles ne sont transmises à des tiers (PMO, DG HR, ...) qu'à votre demande.

L'Association s'engage à protéger ces données contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarches effectuées à votre demande dans les limites de l'objet social de l'Association.

Bien entendu, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ces données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en nous envoyant un courriel ou une demande écrite par la poste.

Pieter Kerstens

*Pour le Conseil d'Administration
de la SFPE-SEPS*

DATE ET FIXATION DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DE LA RÉUNION D'INFORMATION.

C'est avec plaisir que nous pouvons communiquer d'avoir obtenu l'utilisation d'une grande salle de réunion du Centre Interinstitutionnel à Overijse, pour l'Assemblée générale de notre ASBL du 04 juin dernier ainsi que pour la réunion d'information consécutive.

Sur le plan organisationnel, ce 04 juin, nos réunions se tiendront dans le format coutumier, y compris la consommation d'un repas convivial sur place, à l'heure de midi.

Tous les affiliés avaient reçu, en temps utile, une convocation en bonne et due forme, y compris un ordre du jour détaillé ainsi que des informations pratiques logistiques.

SFPE SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE

175 rue de la Loi - BUR 470
Bureau JL 02 CG39
BE-1048 Bruxelles

105 avenue des Nerviens
Bureau N105 00/022
BE-1049 Bruxelles

Téléphone +32 (0) 475 472 470
Email info@sfpe-seps.be
Web www.sfpe-seps.be
ASBL N°: 806 839 565

TABLE DES MATIÈRES

1	EDITORIAL	5
2	INTERVIEW DE M. GIANFRANCO SELVAGIO	6
3	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 04 JUIN 2024 (10H30 À 13H00)	7
	3.1 RAPPORT ANNUEL 2023	8
	3.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS INTERMÉDIAIRE 2024	10
	3.3 COMPTES BUDGÉTAIRES - CLÔTURE 2023	12
4	RÉUNION D'INFORMATION DU 04 JUIN 2024 (14H30 À 17H00)	15
5	LE SAVIEZ-VOUS ?	16
6	APPEL AUX BÉNÉVOLES	17
7	INFORMATIONS PMO	18
8	CARTE DE MEMBRE	20

FORMULAIRES

	BULLETINS DE COMMANDE DE DOCUMENTS UTILES	21
	BULLETIN D'ADHÉSION A/SC/MM/1807 FR	22
	ORDRE PERMANENT DE VERSEMENT	23
	ADRESSES UTILES	24
9	IN MEMORIAM JANVIER-AVRIL 2024 FR & IN MEMORIAM JANUARY-APRIL EN	(voir version EN) 25

Pour réduire le volume de papier, la rubrique «IN MEMORIAM» sera présentée alternativement dans la version EN et dans la version FR.

1 EDITORIAL

Chers membres,

A l'approche de l'été 2024, j'ai le plaisir de pouvoir vous présenter la plus récente édition de notre Bulletin. J'espère que vous avez tous pu profiter de bons congés de printemps, lors desquels la météo peu encourageante n'aura pas joué trop le trouble-fête dans votre divertissement.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont transmis des commentaires positifs sur la nouvelle présentation du Bulletin, ce qui nous motive à continuer dans cette voie, en apportant des améliorations complémentaires. Votre aide reste toujours appréciée, et toute idée constructive est la bienvenue. Cela inclut des contributions rédactionnelles, traitant des sujets de votre intérêt.

La présente édition est fortement marquée par la clôture statutaire de l'exercice 2023 de notre Association. En préparation de l'Assemblée générale du 04 juin prochain, le Conseil d'administration souhaite vous informer des résultats définitifs de l'exercice passé. Au mois d'avril, un audit des comptes a eu lieu, à la suite duquel les contrôleurs ont émis un avis favorable sur la gestion financière en 2023, tout en proposant de décharger les Administrateurs, par le biais d'un quitus en bonne et due forme.

Veillez-trouver les données chiffrées de la gestion de cet exercice, accompagnées d'un rapport des activités de l'année passée. Hormis les activités coutumières, nous avons vécu le changement de présidence qui résultait de la démission inopinée de notre fondateur, Serge Crutzen, en octobre dernier. Depuis décembre, Serge est notre bien mérité Président d'honneur.

Vous trouverez également un rapport intermédiaire sur l'exercice 2024, dans lequel il y a un récapitulatif de nos activités mises en route lors des derniers mois. Vous y observerez notre investissement à consolider et à approfondir les bonnes relations avec les Administrations, sans pour autant délaissier dans notre mandat statutaire la défense de vos intérêts acquis.

Nous mettons tout en œuvre afin d'améliorer davantage notre site web, en l'enrichissant par des versions complètes en allemand et en italien. Nous préparons le remplacement concret des Vademecum bien connus par une multitude de Guides concis et ciblés par sujet, que vous allez découvrir, sous peu. Bien entendu, la mise en route sera faite de manière progressive.

Vous êtes toutes et tous chaleureusement invité(e)s à participer à notre prochaine Assemblée générale, le mardi 04 juin prochain, soit en présentiel à Overijse, soit en ligne de chez vous, pour laquelle vous recevrez, par un courrier papier séparé, la convocation utile et détaillée.

Cette fois, nous avons le plaisir particulier de recevoir l'actuel encadrement supérieur du PMO : le nouveau Directeur M. Christian Levasseur, et le Directeur adjoint, Mme Catherine Heldmaier-Regnier, Chef d'unité des Pensions présenteront les évolutions en cours au PMO.

Les sujets abordés seront sans aucun doute, la reconnaissance internationale de notre Caisse Maladie, les outils et moyens de communication modernes et le multilinguisme. Cela promet d'être une rencontre très intéressante, ce qui en fait un événement à ne pas manquer ! Cela dit, je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne lecture,
Cordialement,

Pieter Kerstens, mai 2024



© SFPE-SFPE

Petrus KERSTENS
(Pieter, pour les amis)

- Economiste de formation, spécialisé en relation internationales
- Au service actif de la Commission européenne entre 1990 et 2016
- Respectivement, dans : DG Digital Services; DG Financial Control (ex-DG 20); et le PMO, en tant qu'Administrateur, puis Chef d'unité, et, enfin, Conseiller
- Représentant du personnel au Comité du Statut entre 2008 et 2015
- Expertise dans le droit du travail et la défense des droits acquis
- Né, le 21 décembre 1953, à Geldrop (Pays-Bas)

2 INTERVIEW DE M. GIANFRANCO SELVAGIO



Diplômé en sciences politiques et doté d'une expérience juridique, j'ai été impliqué dans divers organismes et commissions paritaires, dont la commission CGAM, où j'ai contribué à l'approbation de nouvelles DGE.

J'ai commencé à travailler pour la Commission européenne en 2002 et je suis actuellement fonctionnaire au Centre commun de recherche d'Ispra (Italie), grade AST.

J'ai notamment travaillé comme chef d'atelier dans le domaine du contrôle de sécurité nucléaire, ce qui m'a permis de voyager dans différents pays.

J'ai également été président du syndicat R&D Ispra de 2012 à 2024. Ce rôle m'a permis d'acquérir une expérience précieuse en matière de gestion des relations et de traitement de divers sujets.

En juin 2021, j'ai cofondé l'antenne SEPS Italia avec des collègues pour aider les collègues

du CCR d'Ispra proches de la retraite et les retraités des institutions européennes en Italie.

L'association a rapidement augmenté le nombre de ses membres et se concentre sur les questions relatives aux PMO, en fournissant une assistance individuelle et des cours de préparation à la retraite.

L'objectif principal est de devenir un point de référence pour les retraités au quotidien. Avec les autres membres du conseil d'administration, je m'occupe de l'assistance téléphonique et des demandes de renseignements par courrier électronique pour notre association.

Je suis fier de l'environnement multiculturel qui règne sur mon lieu de travail et j'accorde une grande importance à la diversité.

Le 1^{er} juillet, je deviendrai retraité, ce qui me permettra de consacrer encore plus de temps à notre association et de faire face aux mêmes problèmes qu'eux.

Je suis marié et j'ai deux fils.

En tant que bénévole, j'ai deux hobbies : le premier est de travailler comme bénévole dans les écoles pour aider les élèves à gérer les conflits; le second est de diriger un groupe de danse de salon, et j'organise régulièrement des événements de karaoké pour plusieurs groupes de retraités.



© Adobe Stock

3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 04 JUIN 2024 (10H30 A 13H00)

Ordre du jour

La réunion se tient aussi bien en présentiel au C.I.I. à Overijse qu'en visioconférence Zoom

① Ouverture

- a. Constat du Quorum et recueil des absences et des procurations reçues
- b. Adoption de l'ordre du jour – éventuels ajouts ou modifications
- c. Adoption du Compte-rendu de la précédente Assemblée [cf. pages 5-9]

② Clôture de l'exercice 2023

- a. Comptes 2023, avec Rapport à l'Assemblée générale [cf. pages 11-15]
- b. Rapport d'activités 2023 [cf. pages 16-18]
- c. Quitus aux Administrateurs
- d. Mise en œuvre du Programme de Travail 2024 [cf. pages 19-20]

③ Questions statutaires

- a. Adoption du Règlement électoral du Conseil d'administration [cf. pages 21-24]
- b. Modifications mineures des Statuts en vigueur [cf. pages 25-27]
- c. Nomination de deux nouveaux membres au Conseil d'administration [cf. page 28]

④ Questions administratives

- a. Assistance juridique aux membres
- b. Evolutions du site web et du Bulletin
- c. Communication interne et externe

⑤ Clôture

Suivi d'un lunch convivial, offert dans le même immeuble



3.1 RAPPORT ANNUEL 2023

Organisation de l'ASBL

Dans le courant de janvier 2023, il y a eu le dépouillement des votes pour l'élection statutaire par les membres d'un nouveau Conseil d'administration, pour la période de 2023-2025.

Sur base du résultat du scrutin, les candidats élus ont tenu une réunion constituante des administrateurs dans laquelle les différents rôles ont été répartis. Serge Crutzen a été reconfirmé comme Président. Encore à retenir : Hendrik Smets et Jean-Pierre Amond en tant que Vice-Présidents, Luigia Dricot Daniele en tant que Secrétaire générale, et Marc Maes en tant que trésorier.

La répartition des rôles parmi les administrateurs a été soumise pour accord à l'**Assemblée générale du 30 mai 2023**, qui l'a approuvée sans observations. Lors de cette même Assemblée, les membres ont approuvé les Comptes de l'exercice 2022 et le rapport annuel établi par le Président, et ensuite accordé le Quitus comptable aux administrateurs. Tel a été communiqué aux autorités belges compétentes pour le suivi des ASBL, dans le délai prévu par la loi, c'est-à-dire le 30 juin.

Dans le courant de l'exercice le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois, bien réparti sur tous les trimestres. Les réunions se sont toutes bien passées, dans un esprit de solidarité constructive.

La nouvelle « Antenne » basée à Ispra, la SEPS-Italia s'est très bien développée et a rassemblé un nombre notable de nouveaux affiliés. Il appartiendra à l'ASBL d'intégrer cette évolution dans son cadre statutaire et de faciliter une marge d'autonomie opérationnelle à cette entité. La relance d'une entité au Luxembourg n'a pas encore démarré en 2023 : cela reste un défi pour les prochains exercices.

En octobre 2023, le Président Crutzen a communiqué aux membres du Conseil d'administration son intention de présenter sa démission pour des raisons de santé. Lors de sa réunion du 14 novembre, ce Conseil a accepté cette démission inopinée, avec de forts regrets. M. Crutzen reste cependant actif dans le domaine des assurances complémentaires, ce qui nous permet

de continuer la collaboration.

Entretiens, il a fallu assurer la continuité de l'Association avec la désignation d'un nouveau Président. Le seul administrateur qui s'est proposé pour la succession, Petrus Kerstens, a été accueilli à l'unanimité et proposé à l'Assemblée générale comme nouveau Président. Cette Assemblée s'est réunie, tel que prévue depuis longtemps, le 12 décembre, et a confirmé la succession du Président.

Cette Assemblée a également adopté la modification des Statuts, afin de permettre que le démissionnaire Président-fondateur Serge Crutzen puisse, sur proposition du Conseil d'administration, recevoir le titre plus que mérité de Président d'honneur de l'Association.

Enfin l'Assemblée du 12 décembre a approuvé le Plan de travail 2024 et le budget correspondant, y compris une partie extraordinaire pour l'assistance juridique par un avocat externe.

Défense des droits acquis des affiliés

Le Groupe de défense n'a pas dû se réunir, en 2023 car les menaces de modifications imprévues aux Statut des Fonctionnaires et des autres agents de l'Union européenne ne se sont pas concrétisées et la paix sociale a été maintenue. Il y a eu deux adaptations salariales dans le courant de l'exercice qui se sont produites en parfaite harmonie selon les règles en vigueur et la Méthode.

Pour ce qui concerne la Caisse maladie, le RCAM, les discussions sur la modernisation des dispositions générales se sont continuées. Dans le CGAM, l'ASBL s'est vue bien représentée par sa Présidente, Monique Breton. En anticipation de nouvelles DGE, il y a eu quelques progrès utiles, dont notamment la mise en route matérielle de l'augmentation très attendue, depuis longtemps déjà, des plafonds de remboursement pour des prestations de nature diverse, dont les consultations de médecins.

En revanche, les progrès attendus pour la reconnaissance du RCAM n'ont pas encore pu aboutir. Le PMO s'est investi dans la mise en route de solutions nationales, en 2023 plus en particulier vers le Royaume belge. A notre avis,

ce n'est pas une bonne approche. Hormis une perte de temps et d'énergie importante, les solutions envisagées ne règlent ni la question du contrôle des factures ni celle du tiers payant et ne génèrent pas des économies.

Dans ce contexte, il y a déjà eu des échanges entre Serge Crutzen et la DG HR, qui n'ont pas permis d'avancer, par manque de volonté de la part de l'Administration. Une partie de la réclamation selon l'article 90§2 du Statut, que l'actuel Président a soumise à l'AIPN aux jours de Noël 2023, porte exactement sur cette carence, qui porte préjudice à l'ensemble du Personnel et des retraités, par la violation du Règlement 883/2004 de la Commission découlant de la non-reconnaissance du RCAM.

Dans le courant du printemps, Serge Crutzen avait déjà saisi l'Administration, par le biais de Demandes selon l'article 90§1 du Statut, au sujet des orientations exprimées la DG HR, du PMO et de l'OIB, de carrément supprimer toute communications entre le personnel (y compris les retraités) et l'Institution apportée sur papier. Pour des raisons environnementales, la tendance dudit Paperless allait l'emporter.

Les réponses fournies par la DG HR et le PMO ont été rassurantes à ce sujet, ce qui a désamorcé ce dossier. Cependant, les questions posées sur le multilinguisme institutionnel et l'offre des services par le PMO (notamment en période de congés et weekend), n'ont pas pu bénéficier de réponses satisfaisantes, ce qui a amené le Président à déposer une réclamation déposée à Noël 2023.

Dans la suite, on a pu constater que le PMO s'est permis de carrément supprimer l'ensemble de ses services entre Noël et Nouvel An, sans même prévoir la moindre permanence. Il nous appartient d'y faire opposition, en refusant la dégradation continue du service qu'on devrait normalement pouvoir attendre. Affaires à suivre pour le courant de 2024.

Grace à nos interventions auprès du PMO, la modification de l'intitulé Fiche de pension en Fiche de paie a pu être annulée. Même si cela paraît anodin à première vue, pour certains membres, ce changement de libellé risquait de causer des difficultés dans certains Etats membres où la mention du mot paie cause un

effet matériel sur l'octroi de pensions, des taxes applicables, des droits sociaux et de l'accès aux systèmes financiers. Le PMO l'a bien compris et a annulé sa démarche intempestive.

Dans le cas du soutien à un affilié individuel, nous avons obtenu gain de cause, avec notre avocat externe. Une personne mise en incapacité de travail avait pu se rétablir, au point de pouvoir et vouloir reprendre le travail à la Commission. Sa demande de réintégration a été refusée par l'AIPN. Les réclamations consécutives étant restées sans suite favorables, il a bien fallu saisir le Tribunal de l'Union.

La partie défenderesse (l'AIPN) a anticipé de se voir déboutée lors d'un arrêt du Tribunal et a préféré chercher un arrangement à l'amiable avec la requérante, qui a ensuite été conclu de part et d'autre. Le résultat est que, grâce à notre soutien, l'affilié a eu gain de cause, sans devoir attendre un arrêt. Autrement, cette personne serait encore écartée de son travail.

Pour le reste, en 2023, il n'y a pas eu grand nombre de cas impliquant des interventions ponctuelles par des avocats externes, sur notre initiative. Ce que cela donnera en 2024 reste encore à voir.

Les services de soutien direct aux affiliés en difficultés aiguës ou restant sans réponses utiles de l'Administration a pu être maintenu à l'aide de volontaires. Le téléphone portable de permanence de l'Association s'est avéré très utile. Ainsi, il a été possible de dépanner pas mal de collègues confrontés avec des accidents, prises en charge et décès. Il en est de même pour la mise à disposition de dépliants explicatifs et de formulaires administratifs, tel que ceux pour les remboursements de frais médicaux. Il en est de même pour les multiples interventions très appréciées de nos ambassadeurs au PMO.

Actions de formation et de communication

Le site web de l'Association a été modernisé de manière approfondie. Les versions en langues anglaise et françaises ont été mises en production par notre expert. S'agissant d'une action continue, le suivi sera encore nécessaire pour 2024. Un début a été fait pour la mise en route d'une traduction en italien, et il est envisagé d'en faire autant pour l'allemand.

En fin d'année, l'achat de l'outil « Brevo » a permis de rationaliser la communication directe par courriel vers les membres disposant d'une adresse électronique. Cette mise en route a permis de communiquer aux membres la disponibilité quasi-immédiate de la dernière édition du Bulletin, qui peut être téléchargée du site web de l'Association et ce, bien avant la mise en route matérielle de l'envoi des exemplaires papier par la poste classique. Cet outil permet une communication de masse rapide.

En 2023, il y n'a eu que trois éditions du Bulletin. Celle de septembre n'a pu être préparée pour des motifs organisationnels imprévus. L'ASBL tient à maintenir la sortie de 4 éditions du Bulletin par an, ce qui permet, en effet, de maintenir une communication directe et périodique avec tous les affiliés, en particulier avec tous ceux pour qui les moyens de communication électronique ne sont ni possibles ni accessibles. L'ASBL en fait un point d'honneur de ne jamais négliger cette partie de ses membres !

La participation de la SFPE-SEPS aux séminaires de préparation à la retraite au sein de la Commission européenne et au Conseil des Ministres a pu

continuer à la satisfaction de toutes les parties concernées. Le nombre d'interventions par nos représentants dans ces événements a nettement augmenté en 2023, notamment aussi des présentations en langue anglaise. Les lieux d'affectation à Luxembourg et Ispra ne sont pas oubliés. Au futur, le Parlement pourra être inclus dans cet offre.

Les actions de la préparation à la retraite sera continuée dans le futur, bien que sous une claire séparation des présentations sur les assurances de maladie complémentaires, qui sera assurée par le Groupe des Assurances, qui ne fait formellement plus partie de la SFPE-SEPS. Bien entendu, la bonne collaboration avec ce groupe continuera à être assurée.

Les actions de formation offertes dans les locaux de notre Association visent à faciliter la maîtrise par des affiliés des outils informatiques standard de la Commission (tel que Assmal, Sysper, EU-login) se sont avérés un succès et il est envisagé de continuer cette action fortement sollicitée et utile. Pour le moment, la diffusion de telles formations à distance n'est pas encore faisable.

3.2 RAPPORT D'ACTIVITES INTERMEDIAIRE 2024

Organisation de l'ASBL

A partir du début de 2024, toutes les réunions plénières de l'Association ont à nouveau lieu au Centre Interinstitutionnel européen à Overijse. En principe, les arrangements mis en place pour les précédentes réunions, tenues dans des lieux distincts, restent en vigueur. Le format connu de ces réunions ne changera pas non plus.

Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois, respectivement le 06 février et le 17 mai. Le fonctionnement quotidien de ce Conseil n'a pas été modifiée depuis la dernière Assemblée générale.

Les contrôleurs-auditeurs de Comptes 2023 ont fait leur analyse et ont émis un avis favorable sur la bonne gestion financière. L'Assemblée générale du 04 juin 2024 est invitée à accorder le quitus aux administrateurs. Cette même assemblée se prononcera aussi sur la désignation de deux nouveaux membres du Conseil

d'administration et sur quelques propositions de modification aux Statuts, connexes à la nouvelle législation belge. La majeure partie de ces Statuts étaient déjà conforme.

Défense des droits acquis des affiliés

A défaut de toute réponse par l'AIPN à la réclamation article 90§2 déposée à Noël 2023, l'ASBL est amenée à conclure à un rejet implicite et considère, par conséquent, de saisir le Tribunal de l'Union d'un recours en annulation, en juillet 2024. Pour rappel, il s'agit de la mise en cause de la non-reconnaissance internationale du RCAM et de la mauvaise qualité des services offerts par le PMO.

Notre avocat externe habituel, Me Mourato, a accepté une fonction importante à la Région wallonne qui n'est pas compatible avec celle d'avocat. Il a fermé son cabinet. Nous nous sommes vus contraints à rechercher d'autres avocats et une solution concrète se trame.

L'assistance juridique aux affiliés pourra ainsi rester assurée. S'agissant de questions de personnel, on en reste là, dans ce rapport.

Il y a eu des réunions avec la DG HR et le PMO, dans lesquelles le Président et la Secrétaire générale ont pu exprimer les points de vue de notre Association. Ces échanges se sont très bien passés, dans un climat constructif, ce qui laisse la porte grande ouverte pour approfondir ce dialogue davantage.

Nous préparons une convention de collaboration formelle avec la Commission, qui était, jusqu'à ce jour totalement inexistante, du genre de celle qui est déjà opérationnelle avec le Conseil des Ministres. Celle-là sera actualisée, et une troisième convention est en préparation avec le Parlement. Les présentations aux Séminaires de la préparation à la retraite continuent, en plein volume et contenu.

Les services de soutien direct aux affiliés en difficultés aiguës ou restant sans réponses utiles de l'Administration a pu être maintenu à l'aide de volontaires. Le téléphone portable de permanence de l'Association s'est avéré très utile.

Ainsi, il s'est avéré possible de dépanner de nombreux collègues confrontés à des accidents, des problèmes de prises en charge et décès. Il en est de même pour la mise à disposition de dépliants explicatifs et de formulaires administratifs, tels que ceux pour les remboursements de frais médicaux. Il en est de même pour les multiples interventions très appréciées de nos ambassadeurs au PMO.

La demande de soutien des adhérents augmente de spectaculaire, qui découle de la mise en route du numéro de téléphone unique du PMO, qui dessert depuis peu tous les lieux d'affectation et bureau liquidateurs. Les heures d'ouverture de cette ligne unique sont tellement restreintes (seulement en matinée) que cela aboutit à une surcharge structurelle (ou goulot d'étranglement) dans lequel beaucoup de personnes ne réussissent plus du tout à joindre à atteindre le PMO.

Les anciens numéros de téléphones au PMO ont été désactivés et la soumission de docu-

ments numérisés par courriel, en dehors de Sysper et Assmal, est devenue quasi impossible. Finalement, le multilinguisme est dégradé par cette désorganisation.

Actions de formation et de communication

Le site web de l'Association continue à évoluer. Vous pouvez y observer le nouveau logo de notre Association qui a été développé en bonne collaboration avec les amis de l'OIB. L'ancien n'était plus conforme aux requis formels des symboles européens, chose à laquelle il vient d'être remédié efficacement.

La mise en place des versions en italien et en allemand du site web progressent bien et ce travail sera complété sous peu. Entretemps, les Vademecum largement connus ont besoin d'une modernisation, qui est en cours de réalisation. Les fruits de travail seront prochainement visibles sur le site web. Le terme Vademecum est remplacé par le Guide, avec une répartition des sujets nettement plus transparente.

Grâce au soutien logistique de l'OIB, le Bulletin a pu bénéficier d'un relooking remarquable, établi dorénavant dans un format plus maniable et avec l'inclusion de couleurs et d'images. L'objectif est de personnaliser ce Bulletin et de mobiliser les affiliés à y contribuer, avec des articles de fond. La première édition nouveau style est paru en février, le prochain sera pour fin mai.

Les actions de formations se poursuivent normalement, comme dans les années précédentes. Il y a une tendance d'augmentation du nombre de contributions, ce qui charge les présentateurs habituels. L'apport complémentaire par des volontaires sera ainsi fortement apprécié. Pour Ispra, l'équipe de SEPS-Italia assume sa part dans les présentations aux collègues.

Les slides de nos présentations (format PowerPoint) ont été mis à jour, au bénéfice de la qualité offerte à l'audience. Il s'agit de versions en langues française et anglaise.

La DG HR a enfin mis à jour dans MyIntra-Comm pour les pensionnés, les pages dédiées à la SFPE-SEPS et elle a également

ajouté la version germanophone qui faisait auparavant cruellement défaut.

En avril, une conférence de midi a été organisée à Bruxelles, sous l'égide du syndicat R&D, dans lequel Jean-Pierre Amond a présenté les assurances maladie complémentaires. Hormis

les personnes présentes dans l'auditorium, il y avait environ 800 participants connectés en ligne et à distance. Une nouvelle conférence en français est prévue pour le 22.05.2024.

Petrus Kerstens, le 06 mai 2024

3.3 COMPTES BUDGÉTAIRES - CLÔTURE 2023

RÉSUMÉ AU 31.12.2023	
Total des Recettes 2023	42.782,90 €
Total des dépenses - budget ordinaire - 2023	42.131,72 €
Solde 2023 en considérant le budget ordinaire	651,18 €
Total des dépenses – budget extraordinaire - 2023	15.427,16 €
Solde 2023 (avoir sur les comptes au 31.12.2023)	41.215,28 €
Compte courant ING au 31.12.2023	1.204,63 €
Compte économie ING au 31.12.2023	40.010,65 €
Total des comptes au 31.12.2023	41.215,28 €
Equipements (valeur résiduelle 2023)	5.425,30 €

Note aux membres de l'Assemblée générale de l'ASBL SFPE - SEPS

Rapport des vérificateurs aux comptes,
Jan Willem BRONKHORST et Evangelos SPANOUDIS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts de l'ASBL en objet et aux engagements pris lors de l'Assemblée générale de mai 2023, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ma mission de contrôle de l'exercice comptable 2023.

J'ai procédé à l'examen des comptes et obtenu, de la part du trésorier, toutes les informations et explications demandées.

Les documents du rapport comptable 2023 et les archives donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association qui se clôture par un solde cumulé positif de 41.215,28 €.

Je n'ai pas eu connaissance, au cours de ma mission de vérificateur, d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts de l'Association

COMPTABILITÉ 2023 PAR RUBRIQUES

Conforme au projet de budget 2023 approuvé par le CA du 29 septembre 2022 et l'A.G. du 8 décembre 2022

EXERCICE ORDINAIRE	
Recettes	
Cotisations (et dons)	30.923,61 €
Intérêts comptes bancaires	71,62 €
Participations aux repas des réunions d'info ou autres et A.G.	5.710,00 €
Divers (voir notes n° 1 et 2)	6.077,67 €
Total recettes	42.782,90 €
DÉPENSES (€)	
Fonctionnement (voir note n° 1)	19.641,47 €
Equipement	4.915,28 €
Actions SFPE-SEPS	17.574,97 €
Total Dépenses exercice ordinaire	42.131,72 €
Solde de l'exercice ordinaire (€)	651,18 €
EXERCICE EXTRAORDINAIRE	
Frais d'avocat et frais annexes : dossier reprise du travail après invalidité	12.592,23 €
Frais d'avocat : avis et consultations (voir note n°2)	2.834,93 €
Total exercice extraordinaire	15.427,16 €
SOLDES CUMULÉS	
Total recettes	42.782,90 €
Total Dépenses 2023	57.558,88 €
Solde exercice 2023	- 14.775,98 €
Soldes antérieurs (> 2022)	55.991,26 €
SOLDE TOTAL = DISPONIBLE EN BANQUE AU 31.12.2023	41.215,28 €

NOTES

1. Ces montants comprennent un transfert de € 5.000,00 du compte d'épargne vers le compte courant.
2. Le montant de € 600,46 correspond à une facture indue (n° 52 dans l'exercice extraordinaire) remboursée par le Cabinet de Me Mourato

COMPTES DE L'ANTENNE SEPS ITALIA

Dotation initiale de € 500,00 en 2021

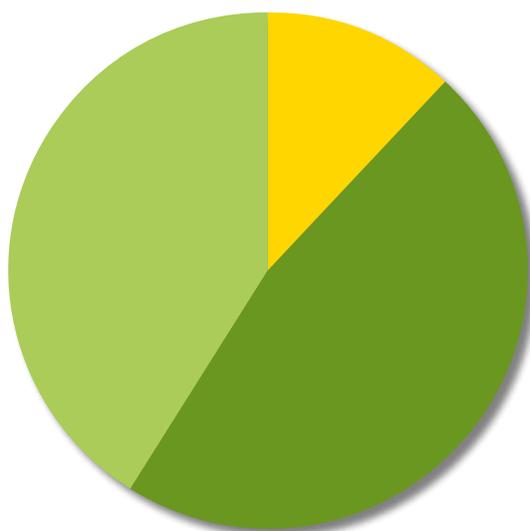
Solde au 31/12/2022	170,23 €
Dépenses 2023	119,88 €
Solde au 31/12/2023	50,35 €

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES DÉPENSES ORDINAIRES 2023

Résumé	€	%
Fonctionnement	19.641,47 €	46,50 %
Equipement entretien - consommable	4.915,28 €	12,00 %
Actions SFPE-SEPS *	17.574,97 €	41,50 %
Total	42.131,72 €	100,00 %

*Toutes les actions, y compris l'expédition des documents demandés.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES 2023



■ Fonctionnement	+/- 47 %
■ Equipement	+/- 12 %
■ Actions	+/- 41 %

4 RÉUNION D'INFORMATION DU 04 JUIN 2024 (14H30 A 17H00)

Ordre du jour

La réunion se tient aussi bien en présentiel au C.I.I. à Overijse qu'en visioconférence Zoom

① Les domaines cibles de la défense

- a. Nouvelles du GTR et de la Méthode
- b. Nouvelles du CGAM et de la Caisse maladie
- c. Présentation par l'encadrement supérieur du PMO :
M. Levasseur, Directeur ; et Mme Heldmaier-Regnier, Directeur-adjoint
- d. Etat de la réclamation article 90§2, relative au PMO et au RCAM
- e. Multilinguisme et citoyenneté
- f. Fonctionnement du portail unique du PMO
- g. Mise en route interinstitutionnel de l'interface utilisateur Concept Now

② Activités courantes

- a. Formations et assistance aux membres – réunions de midi
- b. Collaboration avec le Groupe assurances et Afliatys
- c. Section SEPS-Italia
- d. Préparation adéquate aux événements graves et imprévus
- e. Gestion de futures pandémies

③ Divers

- a. Questions des membres
- b. Tour de table
- c. Prochaines réunions

④ Clôture



© OIB

5 LE SAVIEZ-VOUS ?



PENSION DE SURVIE

Suite à l'article proposé par **MM Smets et Amond** sur la pension de survie publié dans le bulletin de novembre 2023, certains collègues ont soulevé d'autres questions d'ordre pratique, auxquelles nous allons essayer de répondre par cette rubrique :

Tout d'abord : un petit rappel :

En matière de **pension de survie**. (article 70 du Statut), celui-ci précise que le « droit à la pension de survie naît à compter du premier jour du mois civil suivant le décès du collègue pensionné et expire à la fin du mois civil au cours duquel est intervenu le décès du bénéficiaire ou que celui-ci a cessé de remplir les conditions prévues pour bénéficier d'une telle pension. Il en va de même en ce qui concerne le droit à une pension d'orphelin.

L'annexe 8 du Statut stipule que :

- Pour avoir droit à une pension de survie, les conjoints de collègues pensionnés doivent obligatoirement avoir été **mariés** avec leur conjoint pendant **au moins 5 ans** - contrairement aux collègues actifs - dont la condition d'antériorité n'est que d'1 an.
- Dans la mesure où toutes les conditions sont réunies, le conjoint survivant aura droit à : **60 % du montant de la pension du collègue.**

Dans le cas où le fonctionnaire pensionné aurait eu plusieurs conjoints, après avoir divorcé et ne pas s'être remarié, il y aura un **partage de la pension** en fonction du nombre d'années de mariage avec chacun des conjoints.

En cas de **pension alimentaire, légalement reconnue** et payée par le fonctionnaire pensionné à son ex-conjoint depuis au moins trois mois avant son décès, celle-ci continue à être payée durant les 3 mois suivant le décès et commuée ensuite en pension de survie non imposable au niveau national.

La **pension d'orphelin** prévoit pour le premier :

- 80 % de l'équivalent d'une pension de survie,
- les autres enfants quant à eux recevront le double d'une allocation « enfants à charge » ainsi que l'allocation scolaire le cas échéant.

Le **total de la somme sera réparti en parts égales et ne peut être inférieur au minimum vital.**

Si vous désirez des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous appeler au numéro : **0032 475472470**

→ Ou nous contacter par e-mail :

info@sfpe-seps.be

→ Ou encore consulter

Le Statut des fonctionnaires et autres agents et notamment l'annexe VIII

Exemples de calcul de pension et de pension de survie

❶ Avant la réforme 2004 :

taux d'accumulation annuel de 2 % basé sur 35 ans de service pour les collègues

→ Dernier salaire 4000 €

→ Pension (70%) du dernier salaire 2800 €

Sous les mêmes conditions (ex : allocations de foyer, etc...)

Pension de survie : 60% de la pension : 1680 €, soit 42% du dernier salaire

❷ les réformes de 2004 et 2014 ont réduit les taux d'accumulation annuel, nécessitant un allongement des années de service pour obtenir une pension du même montant; à savoir 1.9 % (soit 37 ans) , puis 1.8 % (soit 39 ans)

6 APPEL AUX BÉNÉVOLES



© Adobe Stock

Nous commençons une nouvelle année que je vous souhaite agréable.

De nouvelles personnes ont peut-être pris leur retraite ou sont sur le point de le faire, mais ne veulent pas rester inactives.

Nous avons besoin d'elles pour continuer à défendre les intérêts des pensionnés.

Faites-nous connaître vos intérêts et vos atouts pour le bien de tous. La SFPE - SEPS a certainement besoin de collègues dans

- Le domaine de l'informatique
- Les présentations de l'Association des outils informatiques etc...
- Les traductions vers l'Anglais, l'Italien, l'Allemand, voire même le Français
- Le soutien au niveau du secrétariat ...

Quelle que soit la tâche dans laquelle vous pourrez aider, vous participerez pour le bien de tous.

Venez nous voir pour en parler ou envoyez- nous un mail à ce sujet ...

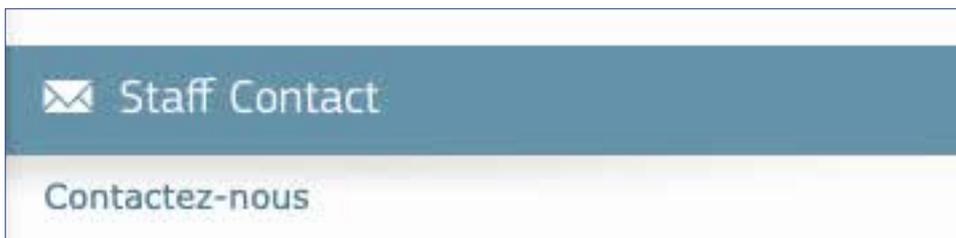
Merci d'avance de nous rejoindre, que vous soyez à Bruxelles ou ailleurs, car la SFPE-SEPS applique les règles du télétravail.

SFPE | SEPS
175 rue de la Loi
Bureau JL 02 CG39
BE-1048 Bruxelles

105 avenue des Nerviens
Bureau N105 00/022
BE-1049 Bruxelles

Téléphone +32 (0) 475 472 470
Email info@sfpe-seps.be
Web www.sfpe-seps.be
ASBL N°: 806 839 565

PROCHAINEMENT – LES FORMULAIRES DE CONTACT DE STAFF MATTERS ACTUALISÉS)



Dans le cadre du programme de transformation des ressources humaines (HRT) mis en œuvre par la Direction générale des ressources humaines et de la sécurité (HR) en coopération avec EPSO, PMO, OIB/OIL et DIGIT, notre partenaire pour l'implémentation des technologies de l'information, nous rendrons **la demande et la recherche d'assistance plus intuitives et plus faciles, pour toute question liée à votre situation personnelle.**

À cette fin, nous améliorerons, dans un premier temps, les formulaires de Staff Contact que vous utilisez pour faire appel aux services ressources humaines (RH) et au PMO et mettrons à disposition l'application Staff Contact sur une **toute nouvelle plateforme conviviale et performante.**



En cliquant sur le bouton « Contactez-nous » sur le portail Staff Matters, vous accéderez sur **la nouvelle plateforme au nouveau formulaire qui mentionnera déjà le sujet de votre question.**

Trouver l'assistance dont vous avez besoin sera plus rapide que jamais grâce à des fonctionnalités intelligentes, telles que les **recommandations** générées automatiquement par la plateforme, **les favoris** que vous pouvez ajouter et une **barre de recherche.**

STAFF CONTACT AUJOURD'HUI

The screenshot shows the Staff Contact form interface. At the top, there is a header with the European Commission logo and 'Staff Contact' text. Below this, there is a blue bar with 'Autour de Staff Matters' and a 'Se connecter' button. The main form area is titled 'Autorisation préalable' and has a 'Pour moi' / 'Pour autre' selector. The form contains several input fields: 'Sujet', 'Contexte', 'Niveau concerné par votre question', and 'De quelle demande s'agit-il?'. There is a large text area for 'Description'. At the bottom, there is a 'Pièces jointes' section with a 'Sélectionnez les fichiers à télécharger' button and a 'Soumettre' button.

STAFF CONTACT PROCHAINEMENT

The screenshot shows a web interface for 'Staff Contact'. At the top, there's a navigation bar with 'Staff Centre - Home Page', 'Staff Contact', 'Buildings & Logistics', and 'Org Chart'. Below this, a 'Back' button is visible. The main content area is titled 'Consultations/visits' and includes a 'Submit' button. The form contains several sections: a 'Required information' section with buttons for 'Context', 'Beneficiary', 'Subject', 'Description', and 'Location'; a 'Person concerned' field with a dropdown menu; a 'Context' field with a dropdown menu; a 'Beneficiary' field with a dropdown menu; a 'Subject' field with a dropdown menu; and a 'Description' field with a rich text editor. At the bottom, there is a confirmation checkbox labeled 'I confirm' and an 'Add attachments' button.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Accès aux formulaires de Staff contact et à de l'assistance

Vous continuerez d'accéder aux formulaires et à profiter de la facilité de recevoir de l'aide comme vous le faites actuellement par l'entremise du portail Staff Matters sécurisé avec EU Login et l'authentification à deux facteurs.

Par ailleurs, une fonction de conversation (« chat » en anglais) sera disponible dans chaque demande et vous permettra de contacter le service d'assistance à tout moment ! Vous aurez ainsi un meilleur aperçu de l'avancement de vos demandes.

ACCÈS À VOS QUESTIONS FORMULÉES SUR STAFF CONTACT

Vous retrouverez **toutes vos questions et demandes passées et actuelles** sur la nouvelle plateforme.

Restez à l'écoute ! Nous vous informerons davantage à l'approche du lancement de la plateforme avec tout le matériel

8 CARTE DE MEMBRE

Dès que nous recevons votre bulletin d'inscription à la SFPE-SEPS, une carte de membre vous sera envoyée, en insistant sur le fait, que celle-ci n'est, en aucun cas, une carte d'assurance.

Son intérêt réside à vous communiquer des adresses utiles en cas de besoin.
Cette carte est en format « carte de crédit » et contiendra



RÉGIME COMMUN D'ASSURANCE MALADIE - RCAM	
Bureau liquidateur Bruxelles	+32 2 29 77777
Prise en charge	+32 2 29 59856
Bureau liquidateur Ispra	+39 332 785245
Prise en charge	+39 332 789966
Bureau liquidateur Luxembourg	+352 4301 36100
Prise en charge	+352 4301 36103
HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu	+32 2 29 59098
PMO-Pensions : PMO-PENSIONS#ec.europa.eu	+32 2 29 78800

✓ RECTO

Outre des informations relatives à la SFPE-SEPS et votre prénom et nom, des données personnelles que vous accepterez ou non de nous confier.

✓ AU VERSO

Certaines informations essentielles relatives au RCAM, PMO 4 et Aide aux pensionnés (Unité D1).

✓ **PROCÉDURE À SUIVRE**

NOM (EN MAJUSCULES)

PRÉNOM

ADRESSE MAIL (EN MAJUSCULES)

.....

ADRESSE POSTALE (EN MAJUSCULES)

.....

DATE **SIGNATURE**

N° DE PENSION

.....

Une photo format carte d'identité (3,3 cmx4,1 cm) et en jpg ou png mail

.....

À RENVoyer PAR MAIL
info@sfpe-seps.be,

OU, PAR COURRIER POSTAL
SFPE-SEPS
Avenue des Nerviens 105 - BUR 00/22 - BE1049 BRUXELLES



BULLETIN DE COMMANDE DE DOCUMENTS UTILES

Formulaire à renvoyer au Secrétariat

Je désire recevoir les dossiers ci-dessous par Internet ou par la Poste

VADE-MECUM DE LA SEPS/SFPE, ÉDITION FRANÇAISE	INTERNET	POSTE
Partie 1 (Procédures – édition août 2015)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partie 2 (formulaires /données personnelles éd nov. 2013)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partie 3 (adresses PMO – ADMIN, ...éd mai 2019)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partie 4 (formulaires de remboursement éd nov. 2018)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurances complémentaires au RCAM et accidents.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le fonctionnaire et la fiscalité (Me. J. Buekenhoudt) (éd. 2017)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Successions (Me. J. Buekenhoudt) (éd. 2018)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Guide du RCAM (a été envoyé en 2014 à tous les retraités par le PMO et est repris/complété dans le Vade-mecum partie 1)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pension de survie du conjoint survivant et de l'ex-conjoint divorcé d'un fonctionnaire décédé (Hendrik SMETS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pensions d'orphelins (Hendrik SMETS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Allocation d'invalidité et pension après l'invalidité (Hendrik SMETS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Notre régime de pensions en 38 tableaux (FR)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

NOM (EN MAJUSCULES)

PRÉNOM

ADRESSE MAIL (EN MAJUSCULES)

ADRESSE POSTALE (EN MAJUSCULES)

DATE

SIGNATURE

SFPE SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE

175 rue de la Loi
bureau JL 02 CG39
BE-1048 Bruxelles

105 avenue des Nerviens
bureau N105 00/022
BE-1049 Bruxelles

Téléphone +32 (0) 475 472 470

Email info@sfpe-seps.be
Web www.sfpe-seps.be
ASBL N°: 806 839 565

BULLETIN D'ADHÉSION | A/SC/MM/1807 FR

JE SOUSSIGNÉ(E)

NOM + PRÉNOM (1)

NOM DE JEUNE FILLE POUR LES FEMMES MARIÉES (1)

N° PERSONNEL/PENSION

DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AA)

NATIONALITÉ

LANGUE VÉHICULAIRE POUR LES DOCUMENTS

FR EN

ADRESSE POSTALE (1)

TEL*

GSM*

EMAIL (1)

ANCIENNEMENT (INSTITUTION + D.G. ET/OU SERVICE)

SI TOUJOURS EN SERVICE : ANNÉES D'ANCIENNETÉ

Déclare adhérer à l'asbl "seniors de la fonction publique européenne"

en retournant cette demande à l'adresse indiquée et en payant la cotisation par virement bancaire au compte ing ci-dessous.

Déclare consentir à ce que l'asbl "seniors de la fonction publique européenne" enregistre les données personnelles ci-dessus et les garde jusqu'à la fin de son adhésion à l'association.

L'association s'engage à protéger ces données contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarche effectuée à sa demande dans les limites de l'objet social de l'association.

DATE

SIGNATURE

La cotisation annuelle est de 30,00 €. L'échéance annuelle est le 1^{er} janvier.

Les membres inscrits après le 30 juin ne devront verser la cotisation suivante qu'après la deuxième échéance de janvier.

COMPTE ING : IBAN BE37 3630 5079 7728 BIC BBRUBEBB

COMMUNICATION INDISPENSABLE : Cotisation annuelle + NOM et prénom + N° pension

VEUILLEZ RENVOYER CE FORMULAIRE À :

SFPE-SEPS Bureau 00/22 • rue des Nerviens 105 • BE - 1049 Bruxelles ou à info@sfpe-seps.be

Si vous choisissez la formule de l'ordre permanent de versement, nous vous demandons d'envoyer, VOUS-MÊME, directement le document ci-après à votre organisme bancaire

(1) EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE S.V.P. (2) BIFFER LA MENTION INUTILE S.V.P. * FACULTATIF



ORDRE PERMANENT DE VERSEMENT

(A envoyer par vous-même à votre organisme bancaire si vous choisissez cette option)

JE SOUSSIGNÉ(E)

NOM + PRÉNOM

DONNE ORDRE A LA BANQUE:

de verser jusqu'à nouvel ordre et annuellement par le débit de mon compte

la somme de 30 €

en faveur de SFPE - SEPS

Bureau 00/22

Rue des Nerviens 105

BE - 1049 Bruxelles

Compte ING IBAN BE37 3630 5079 7728

BIC BBRUBEBB

Communication indispensable Cotisation annuelle + NOM et prénom + N° pension

DATE

SIGNATURE

À ENVOYER À VOTRE BANQUE



ADRESSES UTILES

SFPE-SEPS	Info@sfpe-seps.be
Afiliatys	https://www.afiliatys.eu/fr/
Afiliatys « Hospi-Safe » et « Hospi-Safe Plus »	https://www.hospi-safe.eu/fr/
Allianz C Hospi Safe	https://www.allianzcare.com/en/group-hub/afiliatys.html
Allianz Care	IGO.assistance@allianzworldwidecare.com
Allianz Care remboursement	IGOclaims@allianzworldwidecare.com
Cigna	https://www.eurprivileges.com/ ; info@eurprivileges.com
MyIntraComm	https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/
HR-D2-Aide aux pensionnés	HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu
HR-Cartes de Service-rdv	HR-DS-CARTES-DE-SERVICE-BRUXELLES@ec.europa.eu
RCAM en Ligne	https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/
HR-Welcome Office	HR-BXL-WELCOME-OFFICE@ec.europa.eu
HR-Conseil Juridique	HR-BXL-LEGAL-ADVISER@ec.europa.eu
PMO-Pensions (pensions d'ancienneté/invalidité)	PMO-PENSIONS@ec.europa.eu
PMO-Survie (bénéficiaires d'une pension de survie/ou orphelin)	PMO-SURVIE@ec.europa.eu
PMO-Attestations (pour les actifs et retraités depuis peu)	PMO-ATTESTATIONS@ec.europa.eu
PMO-Prise en charge	PMO-RCAM-BRU-PRISE-EN-CHARGE@ec.europa.eu
PMO-maladies graves	PMO-RCAM-BRU-MGR@ec.europa.eu
PMO-Bureaux d'accueil du RCAM à Bruxelles	PMO-RCAM-BRU-RDV@ec.europa.eu
PMO-Bureaux d'accueil du RCAM à Luxembourg	PMO-RCAM-LUX-RDV@ec.europa.eu
PMO-Bureaux d'accueil du RCAM à Ispra	PMO6-JRC-HD@ec.europa.eu
Conseil de l'UE pensionnés	Retired.staff@consilium.europa.eu
Conseil de l'UE service sociale	rosario.pratas@consilium.europa.eu
Conseil de l'UE ass. sociale	jana.lens@consilium.europa.eu
Courtier Wilink : Stefano Ristuccia	stefano.ristuccia@wilink.be
Courtier OCA (Lux)	jnguyen@oca.lu

SFPE – SEPS

105 rue des Nerviens • Bureau 00/22 • BE-1049 Bruxelles
info@sfpe-seps.be